

# VILLE DE RIORGES

N° 3\_6

OBJET :

## CADRE DE VIE-COMMERCE- ARTISANAT-DEVELOPPEMENT DURABLE

### ZAC DU TRIANGLE DES CANAUX

### CESSION FONCIERE SEDL/EPORA

### APPROBATION

# Délibération du Conseil Municipal

Séance du 23 MAI 2019 - 20 h 30

LE MAIRE CERTIFIE

1. Que la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les formes et délais prescrits par la loi ; que la délibération ci-après transcrite, conforme au texte du registre des procès-verbaux du Conseil, a été affichée, par extrait à la porte de la Mairie le 24 mai 2019.

2. Que le nombre des conseillers en exercice, au jour de la séance, était de 33 sur lesquels il y avait 21 membres présents, savoir :

Jean-Luc CHERVIN, *maire* ; Eric MICHAUD, Véronique MOUILLER, Jacky BARRAUD, Pascale THORAL, Alain CHAUDAGNE, *adjoints* ; Bernard JAYOL, Alain ASTIER, Roland DEVIS, Christian SEON, Nicole AZY, Pierre BARNET, Brigitte MACAUDIERE, Thierry ROLLET, Valérie MACHON, Elodie PINSARD-BARROCAL, André CHAUVET, Chantal LACOUR, Andrée RICCETTI, Jacqueline RUBLON, Monique VIAL *conseillers municipaux*.

*Absents avec excuses :*

Martine SCHMÜCK, Nathalie TISSIER-MICHAUD, Nabih NEJJAR, Stéphane JEVAUDAN, *adjoints* ; Gilles CONVERT, Michelle BOUCHET, Isabelle BERTHELOT, Blandine LATHUILIERE, Suzanne LACOTE, Martine LAROCHE-SZYMCZAK, Florence COLOMB, *conseillers municipaux*.

*Absent sans excuses :* Guy CONSTANT

*Secrétaire élu pour la durée de la session :* Alain ASTIER

A l'ouverture de la séance, M. le Président a déposé sur le bureau de l'assemblée, le pouvoir écrit donné à un collègue par les conseillers municipaux empêchés d'assister à la séance, de voter en leur nom, par application de l'article L 2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

NOMS DES MANDANTS	NOMS DES MANDATAIRES
Martine SCHMÜCK	Jean-Luc CHERVIN
Nathalie TISSIER-MICHAUD	Véronique MOUILLER
Nabih NEJJAR	Eric MICHAUD
Stéphane JEVAUDAN	Bernard JAYOL
Gilles CONVERT	Roland DEVIS
Michelle BOUCHET	Jacky BARRAUD
Isabelle BERTHELOT	Pascale THORAL
Blandine LATHUILIERE	Pierre BARNET
Suzanne LACOTE	Monique VIAL
Martine LAROCHE-SZYMCZAK	Andrée RICCETTI
Florence COLOMB	Jacqueline RUBLON

Le Conseil Municipal a donné acte de ce dépôt.

1 élu absent sans pouvoir (Guy CONSTANT)

**CADRE DE VIE-COMMERCE-ARTISANAT-  
DEVELOPPEMENT DURABLE****ZAC DU TRIANGLE DES CANAUX  
CESSION FONCIERE SEDL/EORA  
APPROBATION**

Bernard JAYOL, conseiller municipal délégué au cadre de vie, expose à l'assemblée :

"La commune a engagé une opération de requalification urbaine du site des Canaux, l'objectif étant à terme de permettre la réalisation d'une opération d'aménagement comprenant la construction de logements et de pas de portes pour commerces et services, de même que la création d'espaces publics.

Dans le cadre de la convention opérationnelle signée en 2015, portant sur l'opération de renouvellement urbain encadrée par la ZAC du "Triangle des Canaux" et suite à la déclaration d'utilité publique du projet par arrêté du préfet le 9 juin 2016, l'EORA a pour mission d'acquérir puis déconstruire les immeubles faisant partie du périmètre.

Par acte du 20 novembre 2018, la ville de Riorges a transféré une partie de son patrimoine acquis dans le périmètre de la ZAC du Triangle des Canaux à la Société d'Équipement de la Loire (SEDL). Parmi les biens figurent un bâtiment, cadastré sous le numéro 457 de la section AI, d'une superficie de 342 m<sup>2</sup>.

Dans la perspective des futures démolitions à engager, le bien bâti doit être transféré, à l'euro, par la SEDL à l'EORA."

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de l'urbanisme ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité l'acquisition par l'EORA auprès de la SEDL, de la parcelle cadastrée sous le numéro 457 de la section AI, à l'euro, conformément aux missions de l'établissement foncier précisées dans la convention opérationnelle.

Ont signé au registre tous les membres présents

Certifié,  
Riorges, le 24 mai 2019  
Le Maire  
Jean-Luc CHERVIN